

N'oubliez point que ce qui est défendu en temps ordinaire, l'est également en temps d'élection, et même revêt un caractère spécial de gravité à raison des conséquences qui en résultent quelquefois, non seulement contre le prochain, mais aussi contre le pays tout entier.

Gardez-vous donc de vous parjurer.

Vous voulez avec raison que l'on respecte votre liberté ; respectez celle des autres, et abstenez-vous de toute menace et de tout acte de violence.

Toujours l'ivrognerie est un vice dégradant : mais en temps d'élection elle doit être évitée avec plus de soin, car elle est la cause du bien des désordres et rend incapable d'exercer avec intelligence le noble et important droit de suffrage.

Ne vendez pas votre voix ; ce serait vous dégrader et vous rendre esclave.

Après avoir éclairé et formé votre conscience suivant les principes religieux et sociaux, donnez votre suffrage suivant votre conscience, sous le regard de Dieu, au candidat que vous avez raison de croire vraiment probe et capable de remplir son mandat, qui est de procurer le bien de la religion et de l'état.

Ne recevez rien soit pour voter, soit pour vous abstenir de voter.

Écoutez, avec l'attention que mérite l'importance de l'affaire et avec la politesse et le calme que commande la charité chrétienne, ceux qui viendront vous exposer leurs principes. Tenez-vous en garde contre les faux principes et les mauvais conseils que peuvent répandre certains hommes dirigés par des vues perverses. Dans ce cas, la meilleure manière de protester, est de vous éloigner de l'assemblée.

Observez fidèlement les lois faites pour assurer la liberté et la pureté des élections : observez-les, non pas seulement par la crainte des peines portées contre ceux qui les enfreignent, mais par amour pour votre comté et pour votre patrie, que ces lois protègent, et par respect pour l'autorité d'où elles émanent.

Mais comme toute lumière vient de Dieu, ne manquez pas, Mes Chers Frères, de prier et de faire prier vos familles, afin que tous ceux qui prennent part à l'élection, candidats, électeurs, officiers chargés d'y faire observer la loi, se conduisent de manière que leur conscience n'ait ensuite rien à leur reprocher.

---